

Service de restauration et d'hébergement - Année 2024

Vote en Conseil d'administration du 9 novembre 2023

Service de restauration et d'hébergement élèves : choix du régime

Tout changement de régime doit faire l'objet d'une autorisation du Chef d'établissement. Elle ne pourra être accordée que pour un motif dûment justifié et ne pourra prendre effet, sauf cas exceptionnel, que pour le trimestre suivant. En cas de démission, la prise d'effet financière a toujours lieu le 1er du mois suivant. Les changements de régime et les démissions doivent être formulés par courrier par l'élève ou la famille et déposés au moins 15 jours avant la prise d'effet. A défaut, elle est repoussée d'un mois.

Remises d'ordre

Une remise d'ordre est possible sous condition pour la part nourriture du montant du forfait. Elle est calculée en multipliant le nombre de jours d'absence de restauration par la valeur quotidienne du tarif concerné. Les conditions d'octroi sont :

- ◆ En cas d'absence pour des situations de force majeure : changement d'établissement, décès ;
- ◆ Dans des situations dont l'établissement est à l'origine : exclusion, voyage pédagogique, stage, grève, fermeture du restaurant scolaire et ce, quelle que soit la durée de l'absence ; pour des raisons médicales, sur demande et sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou d'hospitalisation), pour une absence d'au moins 5 jours consécutifs de fonctionnement du service de restauration. Dans ce dernier cas, un formulaire de demande de remise d'ordre est à retirer au secrétariat d'intendance ou à télécharger sur www.bergson.e-lyco.fr
- ◆ Pour la pratique d'un jeûne lié aux usages d'un culte, sur demande et pour une absence d'au moins 5 jours consécutifs de fonctionnement du service de restauration.

		CATEGORIES				TARIFS 2024
ELEVES	Forfaits internat					
	- Post bac					2 407 €
	- Lycéens Bergson					1 971 €
	- Internes hébergés autres EPLE					1 183 €
		Nbre jours janvier à mars	Nbre jours avril à juin	Nbre jours sept à déc	Nbre jours année 2024	
	INTERNE					
	INTERNE HEBERGES	50	50	69	169	
	Elève au ticket					4.42 €
	Petit-déjeuner					1 €

Rechargement de la carte de self

- par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Bergson à déposer dans la boîte aux lettres intendance
- en espèces uniquement les matins au service intendance
- par carte bancaire [ici](#) (identifiant et mot de passe transmis par le service intendance)

Règlement de l'internat

Facture trimestrielle à régler transmise par mail

- par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Bergson
- en espèces uniquement les matins au service intendance <300 €
- par paiement en ligne sauf pour les internes hébergés d'autres établissements